

Revue d'Histoire des Mathématiques



*Publier sous l'Occupation I.
Autour du cas de Jacques Feldbau
et de l'Académie des sciences*

Michèle Audin

Tome 15 Fascicule 1

2 0 0 9

SOCIÉTÉ MATHÉMATIQUE DE FRANCE

Publiée avec le concours du Ministère de la culture et de la communication (DGLFLF) et du Centre national de la recherche scientifique

REVUE D'HISTOIRE DES MATHÉMATIQUES

RÉDACTION

Rédacteur en chef :

Norbert Schappacher

Rédacteur en chef adjoint :

Philippe Nabonnand

Membres du Comité de rédaction :

Tom Archibald

Alain Bernard

Frédéric Brechenmacher

Marie-José Durand-Richard

Étienne Ghys

Hélène Gispert

Jens Høyrup

Agathe Keller

Laurent Mazliak

Karen Parshall

Jeanne Peiffer

Sophie Roux

Joël Sakarovich

Dominique Tournès

Directeur de la publication :

Stéphane Jaffard

COMITÉ DE LECTURE

Philippe Abgrall

June Barrow-Greene

Liliane Beaulieu

Umberto Bottazzini

Jean-Pierre Bourguignon

Aldo Brigaglia

Bernard Bru

Jean-Luc Chabert

François Charette

Karine Chemla

Pierre Crépel

François De Gandt

Moritz Epple

Natalia Ermolaëva

Christian Gilain

Catherine Goldstein

Jeremy Gray

Tinne Hoff Kjeldsen

Jesper Lützen

Antoni Malet

Irène Passeron

Christine Proust

David Rowe

Ken Saito

S. R. Sarma

Erhard Scholz

Reinhard Siegmund-Schultze

Stephen Stigler

Bernard Vitrac

Secrétariat :

Nathalie Christiaën

Société Mathématique de France

Institut Henri Poincaré

11, rue Pierre et Marie Curie, 75231 Paris Cedex 05

Tél. : (33) 01 44 27 67 99 / Fax : (33) 01 40 46 90 96

Mél : revues@smf.ens.fr / URL : <http://smf.emath.fr/>

Périodicité : La *Revue* publie deux fascicules par an, de 150 pages chacun environ.

Tarifs 2009 : prix public Europe : 66 €; prix public hors Europe : 75 €;
prix au numéro : 36 €.

Des conditions spéciales sont accordées aux membres de la SMF.

Diffusion : SMF, Maison de la SMF, Case 916 - Luminy, 13288 Marseille Cedex 9
AMS, P.O. Box 6248, Providence, Rhode Island 02940 USA

© SMF N° ISSN : 1262-022X

Maquette couverture : Armelle Stosskopf

**PUBLIER SOUS L'OCCUPATION I.
AUTOUR DU CAS DE JACQUES FELDBAU
ET DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES**

MICHÈLE AUDIN

RÉSUMÉ. — C'est un article sur les publications mathématiques pendant l'Occupation (1940–44). À travers les cas de quatre mathématiciens, et surtout de celui de Jacques Feldbau (un des fondateurs de la théorie des fibrés, mort en déportation), nous étudions la façon dont la censure a frappé les mathématiciens français définis comme juifs par le « Statut des juifs » d'octobre 1940 et les stratégies de publication que ceux-ci ont alors utilisées (pseudonymes, plis cachetés, journaux provinciaux...) La manière dont les « lois en vigueur » ont été (ou n'ont pas été) discutées et appliquées à l'Académie des sciences est également étudiée.

ABSTRACT (Publishing during German Occupation of France I. The case of Jacques Feldbau and the Académie des sciences)

This article is about mathematical publishing during the German Occupation of France (1940–44). Concentrating on four particular cases, and especially on the case of Jacques Feldbau (one of the founders of the theory of fibre bundles, who died in deportation), we investigate how censorship affected French mathematicians who were declared jewish by the “Statut des juifs” of october 1940, and the strategies these mathematicians then developed (pseudonyms, sealed envelopes, provincial journals...). The way in which

Texte reçu le 22 octobre 2007, révisé le 5 mars 2008, accepté le 16 juillet 2008.

M. AUDIN, Institut de Recherche Mathématique Avancée, Université de Strasbourg,
7 rue René Descartes, 67084 Strasbourg Cedex France.

Courrier électronique : Michele.Audin@math.unistra.fr

Url : <http://www-irma.u-strasbg.fr/~maudin>

Classification mathématique par sujets (2000) : 01A60, 57RXX.

Mots clefs : Publications, censure, deuxième guerre mondiale, Académie des sciences, fibrés, homotopie.

Key words and phrases. — Publications, censorship, World War II, Paris Academy, fibre bundle, homotopy.

Vichy laws were (or were not) discussed and applied at the Paris *Académie des sciences* is investigated as well.

INTRODUCTION

L'objet de cet article est d'étudier, autour du cas du topologue Jacques Feldbau, la manière dont les mathématiciens français juifs (c'est-à-dire définis comme tels par le « Statut des juifs » du 3 octobre 1940) ont pu — ou n'ont pas pu — publier les résultats de leurs recherches dans les journaux spécialisés pendant la période de l'Occupation allemande (1940–1944).

Les contextes

Le contexte pour les mathématiques est celui de l'élaboration dans les années 1930 et 1940, des fondements d'un groupe de sous-disciplines que l'on appelle aujourd'hui la topologie (générale, algébrique, différentielle) et la géométrie (différentielle) et en particulier de la participation à cette élaboration de mathématiciens français de la descendance d'Élie Cartan, Ehresmann et Feldbau notamment.

Le contexte historique général, dont ce contexte mathématique est indissociable, est celui de l'Occupation allemande et du régime de Vichy. Rappelons que le territoire français est en majorité occupé par les troupes allemandes à partir de l'armistice du 22 juin 1940 (il le sera complètement après le 11 novembre 1942) ; le pays (privé de l'Alsace et de la Moselle) est administré depuis Vichy par le gouvernement de l'« État français » dirigé par Philippe Pétain — l'Allemagne exerçant de surcroît ses droits de puissance occupante dans la zone occupée.

On le sait, cet « État français » a très rapidement et largement anticipé et devancé les désirs des occupants, notamment, pour ce qui nous concerne ici, en promulguant, dès le 3 octobre 1940, une série de décrets rassemblés sous le titre de « Statut des juifs ». Le cadre général des effets de la politique de Vichy, et en particulier de ces décrets, sur l'Université est bien décrit et étudié dans les travaux précurseurs de Claude Singer, notamment dans son livre [1992] et dans son article [1994].

On sait aussi que cet antisémitisme français officiel s'est développé et renforcé, des décrets du 3 octobre 1940 à celui du 6 juin 1942, en passant par la loi du 2 juin 1941 et l'établissement d'un fichier des juifs, allant d'une logique d'exclusion des juifs à la logique d'extermination ¹ qui lui a fait rafler les Français juifs après les juifs d'origine étrangère pour les regrouper dans des camps comme celui de Drancy avant de les acheminer vers les camps d'extermination nazis — ce sera notamment le sort de Jacques Feldbau, mathématicien français juif mort en déportation.

En ce qui concerne les publications scientifiques, le statut des juifs du 3 octobre 1940, dans son article 5, stipule :

Les juifs ne pourront, sans condition ni réserve, exercer l'une quelconque des professions suivantes : Directeurs, gérants, rédacteurs de journaux, revues, agences ou périodiques, à l'exception de publications de caractère strictement scientifique. [...]

La même exception (qui semble tolérer que les scientifiques juifs publient leurs articles) figure encore dans le statut modifié du 2 juin 1941 (toujours l'article 5) ² :

Sont interdites aux juifs les professions ci-après : Banquier, changeur, démarcheur ; [...]

Éditeur, directeur, gérant, administrateur, rédacteur, même au titre de correspondant local, de journaux ou d'écrits périodiques, à l'exception des publications de caractère strictement scientifique ou confessionnel ; [...]

Il semblerait donc qu'un scientifique, même réputé juif, puisse continuer, d'après la loi française, à publier. La réalité, nous allons le voir, est assez différente. Beaucoup de journaux scientifiques sont publiés à Paris, c'est aussi là que siège l'Académie des sciences, en zone occupée, donc. Et il y a une censure allemande pendant l'Occupation, il y a aussi des interdictions sur les publications et, en cohérence avec la politique de l'« État français », devant les demandes allemandes comme pour le statut des juifs, il y a des scientifiques français qui participent à cette censure.

¹ Comme le dit l'historien Denis Peschanski dans l'introduction de Sabbagh [2002].

² *Journal officiel*, 14 juin 1941, p. 2475.